

# Rapport d'évaluation

Évaluation des programmes  
Techniques administratives (410.12)  
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)  
et  
Gestion financière informatisée (LCA.19)  
menant à l'attestation d'études collégiales (AEC)

au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

*Mai 1998*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

L'évaluation des programmes *Techniques administratives* (410.12) et *Gestion financière informatisée* (LCA.19) conduisant respectivement au diplôme d'études collégiales (DEC) et à l'attestation d'études collégiales (AEC) au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue s'inscrit dans l'opération d'évaluation des programmes de DEC et d'AEC des secteurs *Techniques administratives* et *Coopération* menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial dans tous les établissements de cet ordre d'enseignement qui donnaient un de ces programmes durant la période s'étendant de 1993 à 1996. L'évaluation du programme de DEC porte principalement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992, mais elle aborde aussi la contribution de la formation générale propre à la réalisation des objectifs du programme.

La démarche d'évaluation de la Commission s'est effectuée selon les modalités exposées dans les guides spécifiques pour l'évaluation des programmes conduisant au DEC et à l'AEC dans les secteurs mentionnés<sup>1</sup>. Le Collège a transmis à la Commission, le 27 juin 1997, les rapports d'autoévaluation des deux programmes. Un comité, composé de quatre membres et présidé par un commissaire, a analysé ces rapports et effectué une visite au Collège, du 4 au 6 novembre 1997<sup>2</sup>.

Les rencontres ont permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'autoévaluation par des échanges avec la direction du Collège, le comité d'évaluation du programme, les professeurs ainsi que des élèves et des diplômés des deux programmes<sup>3</sup>.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du programme évalué et quelques commentaires sur le processus d'autoévaluation, le document présente les résultats de l'évaluation des programmes de DEC et d'AEC selon les six critères retenus : la pertinence, la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité ainsi que la

- 
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)*, Québec, Gouvernement du Québec, avril 1996, 51 p. et COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)*, Québec, Gouvernement du Québec, avril 1996, 54 p.
  2. Outre M<sup>me</sup> Louise Chené, commissaire, le comité regroupait MM. Jean Bernier, avocat, Québec, Serge Carrier, professeur, Cégep John Abbott, et Guy Denis, adjoint au directeur des études, Collège de Sherbrooke. Il était assisté de M. Bengt Lindfelt, agent de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
  3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

qualité de la gestion. La Commission formule des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de chaque programme.

## **Évaluation du programme *Techniques administratives* conduisant au DEC**

### **Principales caractéristiques du programme**

Le Collège accueille environ 2700 élèves à l'enseignement ordinaire, dont environ la moitié dans les programmes du secteur technique.

Le programme *Techniques administratives* est offert au Collège depuis sa création en 1967. Il est dispensé dans les trois pavillons, soit à Rouyn-Noranda, à Amos (créé en 1983) et à Val- d'Or (créé en 1988). Au cours des cinq dernières années, le nombre total d'élèves a varié autour de 300; depuis deux ans, les inscriptions ont augmenté d'une façon marquée pour atteindre 342 à l'automne 1995 et dépasser les 400 en 1996. C'est le programme technique le plus peuplé; en 1995-1996, il regroupait un peu plus d'un quart des inscriptions du secteur technique.

À Rouyn-Noranda, deux options du programme sont offertes : *Finance* et *Gestion*; à Amos, seule l'option *Finance* est donnée, alors qu'à Val-d'Or, on offre un programme mixte finance-gestion, menant à un diplôme en *Techniques administratives* sans mention.

L'année de référence, 1995-1996, trente-neuf professeurs assuraient les cours de formation spécifique (18,55 ETC), dont vingt donnaient les cours de la discipline principale (administration et techniques administratives) et dix-neuf, les cours des disciplines contributives (mathématiques, économique, informatique).

Plusieurs professeurs se sont préparés à adapter leur enseignement selon l'approche par objectifs et standards et, en attendant la reformulation du programme ministériel selon cette optique, ils ont formulé localement une série d'objectifs sous forme de compétences à atteindre.

### **La démarche institutionnelle d'évaluation**

Sous la responsabilité du coordonnateur du développement pédagogique, l'évaluation a été réalisée par un comité restreint composé d'un professeur de techniques administratives et d'un conseiller pédagogique. Les professeurs du Département d'administration et techniques administratives ont été consultés sur les données recueillies et sur les résultats de l'évaluation lors de deux réunions de travail. Les professeurs des autres disciplines du programme ont été consultés sur une base individuelle.

Un sondage a été effectué auprès des élèves, rejoignant 218 d'entre eux; un autre s'est adressé aux trente-cinq professeurs encore à l'emploi du Collège et ayant donné au moins un cours de formation spécifique en 1995-1996; vingt-quatre d'entre eux y ont répondu.

Cette démarche a donné lieu à un rapport d'autoévaluation succinct et clair, où transparaît le souci d'identifier les forces mais aussi les faiblesses du programme. Les données sont soigneusement compilées et souvent présentées pour chacun des pavillons.

À la suite de l'autoévaluation, un ensemble d'actions a été mis en branle, et plusieurs mesures ont déjà été prises en vue d'améliorer le programme.

### **La mise en oeuvre du programme**

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ci-dessous ses principales constatations.

#### ***La pertinence du programme***

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs, le contenu du programme et le choix des options répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail et aux attentes de la société.

La politique du Collège a toujours été d'offrir deux options du programme à Rouyn-Noranda. Le choix s'est porté à l'origine sur *Finance* et *Marketing* mais cette dernière option a été remplacée par *Gestion* en 1990. À Amos, c'est l'option *Finance* qui est offerte depuis le début. À Val-d'Or, on a voulu offrir une formation plus polyvalente, d'où la formule mixte *Finance-Gestion*. Ces choix sont fondés principalement sur la connaissance personnelle que les professeurs ont du marché, sur le degré d'attraction des options, sur les commentaires des élèves et des employeurs recueillis au retour des stages et sur le placement et la relance des diplômés. Il se dégage de ces divers modes de collecte d'information un souci de la part des professeurs de maintenir des contacts avec les milieux de travail. Cependant, les options retenues et les orientations du programme n'ont pas été validées d'une façon plus formelle auprès des employeurs et l'avis de ceux-ci n'a pas été recueilli aux fins de l'évaluation du programme. Cette lacune, signalée dans le rapport du Collège, est en voie d'être comblée par diverses actions entreprises depuis l'évaluation : mise sur pied d'un comité Cégep-entreprises, sondage réalisé auprès d'anciens diplômés, étude menée auprès d'entreprises de Rouyn-Noranda. La Commission invite le Collège à mener à bien ces travaux, à reprendre périodiquement, comme il se le propose, de telles études de pertinence afin d'ajuster, au besoin, l'offre de formation aux besoins du milieu.

Le taux moyen de placement pour les trois dernières années - 86 % des diplômés disponibles pour l'emploi - est satisfaisant. On note qu'entre un tiers et la moitié des diplômés poursuit les études, plusieurs d'entre eux, à l'université.

### ***La cohérence du programme***

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des activités d'apprentissage à la réalisation des objectifs du programme, l'articulation de la séquence des activités d'apprentissage ainsi que la charge de travail exigée des élèves.

L'analyse faite par le Collège permet de constater qu'à une exception près, tous les objectifs du programme établis par le ministre sont repris dans un ou plusieurs plans de cours, mais que, par contre, certains cours ne semblent faire le lien avec aucun de ces objectifs. Plusieurs actions témoignent néanmoins de l'émergence d'une vision partagée du programme et d'une définition d'un profil du diplômé; ce dernier se veut en lien avec l'emploi et mise tant sur le savoir-être que sur le savoir et le savoir-faire. Ainsi, des objectifs sous forme de compétences générales et particulières à atteindre, en complément des objectifs ministériels, ont été définis localement et sont en grande partie poursuivis dans les divers cours. Une épreuve synthèse a été expérimentée en 1996 à Amos et à Rouyn-Noranda et une nouvelle version vient d'être mise au point. Les cours de formation propre en philosophie et en anglais sont adaptés au programme; c'est le cas aussi, depuis peu, de certains cours des disciplines contributives. Des pas significatifs ont ainsi été accomplis en vue de l'appropriation du programme par les professeurs et l'établissement d'une vision commune des objectifs à atteindre. Des progrès restent cependant à réaliser, afin notamment de compléter l'intégration des disciplines contributives du programme et d'y associer d'une manière plus nette les cours de formation propre en français; l'adaptation des apprentissages aux objectifs du programme étant laissée, dans ce dernier cas, à l'initiative individuelle des élèves au sein de classes hétérogènes.

Si, dans l'ensemble, la séquence des cours est adéquate et permet aux élèves d'atteindre les objectifs du programme, quelques faits méritent l'attention. Premièrement, le Collège note que seulement quelque 60 % à 70 % des élèves suivent la séquence prévue. La Commission constate de son côté que deux cours à taux d'échec relativement élevé, *Compléments de mathématiques (201-302)* et *Comptabilité I (410-110)*, se retrouvent à la première session, ce qui pourrait contribuer au retard que prennent plusieurs élèves, peut-être même à leur abandon du programme. Deuxièmement, la visite a permis de percevoir un certain hiatus dans l'apprentissage de l'outil informatique; cet apprentissage étant concentré surtout en 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> années. Pour ces raisons, la Commission *suggère* au Collège de revoir la séquence des activités en vue de mieux graduer les exigences en début du programme, d'une part, et, d'autre part, d'assurer une meilleure continuité dans l'apprentissage et l'utilisation de l'outil informatique.

Les exigences des cours et la charge de travail des élèves sont réalistes et respectent globalement la pondération officielle. Le sondage fait auprès des élèves pour chacun des cours montre une charge de travail inférieure dans certains cours, notamment à Val-d'Or et, dans un moindre degré à Amos, alors qu'à Rouyn-Noranda, les écarts à la hausse et à la baisse s'équilibrent. Cependant, les élèves considèrent souvent la charge de travail lourde, ce qui semble être le cas surtout en 3<sup>e</sup> année. Selon le Collège, cela peut dépendre du fait que plusieurs élèves ont encore à compléter, en dernière année, des cours de formation générale.

### ***La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement***

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des élèves; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des élèves; la disponibilité des professeurs.

Selon le rapport du Collège, la méthode pédagogique de loin la plus utilisée est «l'exposé magistral informel»; elle est cependant complétée souvent par des méthodes faisant une plus grande place à la participation active des élèves. La diversité des méthodes utilisées est corroborée par les élèves qui, dans une large proportion, s'en disent satisfaits. Lors de la visite, les élèves rencontrés ont certes exprimé le souhait d'acquérir une expérience plus concrète du marché du travail plus tôt dans le programme; il a néanmoins été possible de constater que, de leur côté, les professeurs se soucient d'introduire dans leurs cours des applications pratiques et diverses activités mettant les élèves en contact avec le monde des affaires : visites d'entreprises, rencontres avec des personnes en poste de responsabilité dans une entreprise, dîner avec la Chambre de commerce; s'y ajoutent certaines activités parascolaires, comme le club de placement et le club d'entrepreneurship. La Commission considère qu'il s'agit là d'un point fort du programme.

Des mesures d'aide sont disponibles à tous les élèves du Collège dont le Centre d'aide en français, les services offerts par l'aide pédagogique individuel (api), une forme de tutorat en mathématiques (ouverte aux élèves inscrits au cours 201-103) ainsi que le cours *Introduction aux principes et techniques d'apprentissage* (360-902). D'après le sondage fait par le Collège, 30 % des élèves ont fréquenté le Centre d'aide en français, proportion qui monte à 50 % au pavillon d'Amos. L'api est consulté par près de 30 % des élèves. De plus, des ateliers de dépannage en *Comptabilité I* sont offerts aux élèves de Techniques administratives; à Amos, la participation à ces ateliers est obligatoire. Dans ses commentaires, le Collège note que certains élèves connaissent mal les diverses mesures d'aide mises à leur disposition et que, par ailleurs, le dépistage systématique des élèves à

risque et la coordination des mesures d'aide laissent à désirer. À la suite de l'évaluation du programme, le Collège a aussi rendu obligatoire, selon des règles précises, la fréquentation des ateliers de dépannage en comptabilité au pavillon de Rouyn-Noranda et il est en train d'introduire un service de tutorat par les pairs.

Selon la politique du Collège, les professeurs doivent offrir une disponibilité de dix heures par semaine, étalées sur la semaine; l'horaire de disponibilité est affiché aux bureaux des professeurs. Cela correspond généralement, d'après le sondage fait auprès des professeurs, au temps effectivement consacré à l'aide des élèves en dehors des heures de cours. Les élèves de leur côté confirment que les professeurs sont disponibles à les aider et leur apportent effectivement l'aide demandée. S'y ajoutent, comme mesures d'encadrement, les activités parascolaires dont il a été question ci-dessus, et qui sont pilotées par les professeurs. Leur disponibilité constitue ainsi l'une des forces du programme.

### ***L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières***

Trois sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; les procédures d'évaluation et les mesures mises en place pour favoriser le perfectionnement; les ressources matérielles et financières affectées au programme.

Parmi les trente-neuf professeurs ayant enseigné dans le cadre du programme en 1995-1996, vingt-huit avaient le statut de permanents avec une tâche à temps complet. Les non-permanents, dont cinq enseignaient à temps partiel, étaient rattachés aux pavillons d'Amos ou de Val-d'Or. Ils répondaient aux critères d'embauche du Collège et du Département, soit d'avoir complété des études de premier cycle (ou l'équivalent) dans une discipline appropriée et de posséder une expérience de travail d'au moins deux ans. Plusieurs d'entre eux ont une formation ou une expérience dépassant nettement ces exigences. La formation des professeurs est donc adéquate et suffisamment diversifiée pour atteindre les objectifs du programme. En outre, la Commission a noté le dynamisme des professeurs de la discipline principale et leur cohésion au sein d'une véritable équipe qui assume un leadership quant à la mise en oeuvre et au développement du programme dans l'esprit du renouveau de l'enseignement collégial.

Le Collège applique une politique de probation des nouveaux professeurs qui, selon un professeur rencontré lors de la visite qui en a fait l'expérience, a fonctionné à sa grande satisfaction. En revanche, il n'y a pas à l'heure actuelle de politique d'évaluation des professeurs permanents. Un projet de Politique de gestion des ressources humaines (PGRH) a été présenté au Conseil d'administration et un programme d'évaluation du personnel est en élaboration. Dans la perspective du renouveau et notamment de l'introduction de l'approche par objectifs et standards, les professeurs du Département

d'administration et de techniques administratives ont misé sur le perfectionnement pédagogique; c'est ainsi qu'un bon nombre de professeurs ont participé à diverses activités de perfectionnement dans le cadre de PERFORMA. La planification stratégique des changements qui s'est notamment concrétisée dans de telles activités constitue un point fort du programme. Cela dit, le rapport du Collège fait remarquer que les conditions de perfectionnement sont moins favorables à Amos et à Val- d'Or et que, à Val-d'Or surtout, le perfectionnement n'est guère perçu comme une source de motivation.

Les ressources matérielles consacrées au programme sont adéquates dans l'ensemble. À Val- d'Or, à la suite de l'agrandissement de l'édifice, les locaux sont maintenant suffisants. À Amos et à Rouyn-Noranda, les salles de classe et les bureaux des professeurs de techniques administratives sont regroupés de manière à favoriser le sentiment d'appartenance des élèves au programme. La bibliothèque, partagée avec l'Université du Québec, permet de répondre aux besoins documentaires. Pour ce qui est des ressources informatiques, elles sont considérées adéquates actuellement, mais à la limite de leur capacité d'utilisation. La Commission *suggère* au Collège de s'assurer que cette situation des ressources informatiques n'ait pas d'effets négatifs sur l'intégration de l'outil informatique dans les cours et sur les conditions d'apprentissage des élèves.

### *L'efficacité du programme*

Cinq sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; l'adéquation des modes et instruments pour évaluer les objectifs d'apprentissage; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; la réalisation des objectifs du programme par les diplômés.

Le Collège ne pratique pas de sélection des candidats : tous les élèves qui possèdent les préalables prescrits sont admis. Ceux-ci ont une moyenne générale du secondaire légèrement supérieure à celle observée dans l'ensemble des cégeps.

La Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège prévoit des mécanismes visant à vérifier la conformité des plans de cours et leur application effective ainsi qu'à en rendre compte. Or, dans la pratique, ces dispositions sont laissées à l'initiative personnelle des professeurs et les responsabilités prévues par la PIEA ne sont guère exercées ni au sein du Département, ni au niveau de la direction du Collège. Il en va de même pour les modes et instruments d'évaluation; dans la plupart des cas où un même cours est donné par plusieurs professeurs, ceux-ci se concertent cependant sur la teneur des examens.

La Commission a analysé la documentation relative aux cours *Comptabilité II* et *Marketing*. Dans le premier cas, les trois plans de cours examinés sont clairs et complets,

l'un d'entre eux situe le cours dans l'ensemble de la formation et établit les liens avec les autres cours du programme. Les évaluations permettent d'évaluer adéquatement l'atteinte des objectifs, mais elles diffèrent d'un professeur à l'autre. En *Marketing*, chacun des trois plans de cours analysés présente des qualités (soit une description du rôle du cours au sein du programme, soit l'énoncé détaillé des objectifs et des contenus). On note cependant une information plutôt minimale quant au moment et à la portée des évaluations, l'absence de travail visant l'objectif ministériel relatif à l'utilisation de logiciels et une médiagraphie limitée. Les évaluations, généralement en adéquation avec les objectifs annoncés aux plans de cours, ne couvrent pas tous les objectifs ministériels et ne permettent que de témoigner d'un niveau minimal d'atteinte de ces derniers.

Étant donné cette situation,

*la Commission recommande au Collège de se donner les mécanismes permettant de s'assurer de l'application de la PIEA, notamment en ce qui concerne l'approbation des plans de cours et l'harmonisation des outils d'évaluation des apprentissages.*

De leur côté, les élèves rencontrés estiment néanmoins que les évaluations sont justes et équitables. À la suite de l'évaluation du programme, des outils d'analyse des plans de cours ont été élaborés.

Le taux de réussite des cours est satisfaisant. Le Collège note que plusieurs élèves éprouvent des difficultés en mathématiques et dans le premier cours de comptabilité. À la suite de ce constat, des adaptations de certains cours de mathématiques ont été faites (groupes homogènes en 201-103 et ajout d'une heure de cours par semaine; contenus révisés en 201-302); en comptabilité, un recours plus systématique aux ateliers de dépannage est prévu. Reste à examiner le taux élevé de réussite dans certains cours de français qui contraste avec le faible résultat aux épreuves uniformes.

Le taux de diplomation - autour de 20 % en temps prévu - se situe un peu au-dessus de celui de l'ensemble des cégeps, ce qui pourrait être relié à la force légèrement supérieure des élèves à l'entrée. Selon certains, les élèves ont de plus en plus tendance à étendre leur programme sur quatre années mais cela ne se reflète pas encore dans les statistiques disponibles.

L'intégration des apprentissages de l'ensemble du programme est assurée principalement, en ce qui concerne l'option *Finance*, dans les cours *Projet de fin d'études en finance II* (Amos et Rouyn-Noranda) et *Mise sur pied d'une nouvelle entreprise informatisée* (Val-d'Or); pour l'option *Gestion*, c'est *Projet de fin d'études en gestion II* qui assume cette fonction. Ces cours constituent des préalables à l'admission au stage. Les objectifs de ces

cours sont clairs et mesurables. Cependant, les plans de cours sont peu explicites au sujet du mode d'évaluation, des critères utilisés et des exigences. La Commission *suggère* au Collège de compléter ces plans de cours par des indications plus explicites concernant les exigences et les modes d'évaluation.

Rappelons à ce propos que le Collège a déjà expérimenté une épreuve synthèse du programme et qu'une nouvelle version a été préparée.

Les stages, de trois semaines (le Collège souhaite porter la durée à quatre semaines), sont bien conçus et réalisés. L'élève doit se trouver un lieu de stage correspondant aux critères énoncés dans la documentation dont il dispose : le *Guide de l'étudiant* et le *Guide du stagiaire*; ceux-ci remplacent le plan de cours. Les modes et instruments d'évaluation sont variés et orientés vers l'atteinte des objectifs du stage, et incluent des grilles d'évaluation connues préalablement des élèves. Le mode de supervision et de suivi est adéquat : deux visites sont effectuées sur le lieu du stage et une réunion de suivi a lieu à la fin du stage avec les élèves et leurs professeurs-superviseurs. Le Collège aurait cependant intérêt à revoir le formulaire d'évaluation utilisé par le moniteur en entreprise afin de réduire dans la mesure du possible la part d'arbitraire et de faire porter l'évaluation davantage sur les compétences techniques et les habiletés acquises.

À Val-d'Or, la visite a permis de constater que la surveillance et le suivi du stage sont moins développés. En principe, il y a toujours une visite du professeur sur le lieu du stage - quelques élèves ont toutefois affirmé ne pas en avoir eu connaissance. Par ailleurs, il n'y a pas ici de réunion de suivi permettant la mise en commun et l'évaluation globale de l'expérience. Dans certains cas, les élèves ont eu à assumer des travaux de routine plutôt que des tâches reliées à leur formation. Cette situation sera commentée ci-dessous.

### ***La gestion du programme***

Le dernier critère permet l'appréciation du partage des responsabilités, des communications internes et externes ainsi que de l'approche programme; il permet également d'apprécier les moyens utilisés pour informer les élèves du contenu et des exigences du programme.

La visite a permis de constater que le comité de programme dont le rapport du Collège fait état n'est pas encore fonctionnel mais que l'approche programme est en développement, en grande partie grâce aux efforts et au dynamisme des professeurs du Département d'administration et de techniques administratives. Des pas restent à franchir pour y associer plus étroitement l'ensemble des disciplines contributives et celles de la formation générale et la Commission invite le Collège à poursuivre les efforts en ce sens.

La situation du programme dispensé à Val-d'Or est particulière à plusieurs égards. Comme on l'a vu précédemment, l'option offerte - un compromis entre *Finance* et *Gestion* - est légèrement différente et l'encadrement des stages est moins développé. De plus, les professeurs ne participent pas sur une base régulière à la vie du Département et, sur le plan strictement local, il n'y a pas, malgré quelques tentatives, de lieu formel de regroupement des professeurs de la discipline principale ni du programme dans son ensemble. Le poste d'adjoint à la Direction des études ayant été aboli, le mandat de gestion pédagogique est réparti entre deux professionnels qui n'accomplissent qu'une partie de leur tâche à Val-d'Or. Le mandat du cadre en poste sur place concerne notamment la gestion des ressources matérielles qui sont partagées avec l'Université du Québec.

Quelle que soit par ailleurs la qualité de la formation offerte à Val-d'Or, l'absence d'une ligne de responsabilité claire à l'égard du programme et le manque de concertation structurée entre les professeurs au niveau à la fois du Département et du programme ont des effets sur l'unicité du programme dans l'ensemble du Collège. Pour cette raison,

*la Commission recommande au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue de prendre les mesures requises pour que la mise en oeuvre du programme à Val-d'Or obéisse aux mêmes normes de fonctionnement que dans les autres pavillons et que la gestion pédagogique y soit effectivement assumée.*

L'information sur le programme et ses exigences transmise aux élèves est adéquate, ce que, d'une manière générale, les élèves confirment. La perception des liens entre les cours et les objectifs du programme est cependant plus mitigée, comme il ressort du rapport du Collège. Le manque d'information sur le programme est plus accentué à Val-d'Or que dans les autres pavillons selon le sondage effectué par le Collège et également selon l'avis des élèves rencontrés. Tout particulièrement, les élèves de Val-d'Or sont mal informés des particularités de l'option offerte : celle-ci leur est présentée lors de l'admission comme étant l'option *Finance*, et ce n'est qu'à la fin des études que certains d'entre eux découvrent que la formation mène à un diplôme sans mention et qu'elle ne comporte pas tel cours qui aurait ouvert l'accès à certains postes en comptabilité.

*La Commission recommande au Collège d'utiliser pour l'option offerte à Val- d'Or une mention qui corresponde clairement au contenu, de publiciser adéquatement cette appellation au moment du recrutement et de l'utiliser lors de l'inscription des élèves.*

## Conclusion

La Commission reconnaît la qualité de la mise en oeuvre du programme conduisant au DEC en *Techniques administratives* au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, tout particulièrement à Rouyn-Noranda et à Amos. Elle fonde cette appréciation en grande partie sur le dynamisme, l'engagement et la cohésion des professeurs du Département d'administration et de techniques administratives qui se sont concrétisés dans : l'effort de planification stratégique des changements annoncés par le renouveau de l'enseignement collégial (perfectionnement collectif, formulation de compétences à atteindre, expérimentation d'une épreuve synthèse); l'appropriation du programme et l'émergence d'une vision commune de ses objectifs; l'exercice d'un leadership quant à la promotion de l'approche programme auprès des représentants des autres disciplines du programme.

Le souci d'introduire dans les cours des applications pratiques et diverses activités mettant les élèves en contact avec le monde des affaires, y compris certaines activités parascolaires, constitue également une force du programme; il en est de même de la disponibilité des professeurs à aider les élèves en dehors des heures de cours.

La Commission a néanmoins noté des points à améliorer en vue d'assurer le maintien de la qualité du programme. Comme le Collège l'a lui-même constaté lors de son autoévaluation, la PIEA n'est pas véritablement appliquée; c'est pourquoi la Commission a recommandé au Collège de se donner les mécanismes appropriés touchant l'application de la PIEA, et notamment la gestion des plans de cours et des outils d'évaluation des apprentissages.

La Commission a constaté par ailleurs que la mise en oeuvre du programme dispensé à Val-d'Or diffère à plusieurs égards de celle qui prévaut à Amos et à Rouyn-Noranda et n'en comporte pas toutes les qualités, notamment au chapitre de la gestion du programme. Aussi, elle a recommandé au Cégep de s'assurer que la mise en oeuvre du programme à Val-d'Or obéisse aux mêmes normes que dans les autres pavillons et que la gestion pédagogique y soit effectivement assumée. En outre, il est apparu que les élèves n'étaient pas convenablement informés des particularités de l'option offerte à Val-d'Or, ce qui a amené la Commission à recommander au Collège d'utiliser pour cette option une mention qui corresponde clairement à son contenu, de publiciser adéquatement cette appellation au moment du recrutement et de l'utiliser lors de l'inscription des élèves.

Enfin, la Commission a adressé au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue trois suggestions : la première touchant la mise en séquence de certains cours de mathématiques et de comptabilité et la continuité dans l'apprentissage et l'utilisation de l'outil informatique; la seconde concernant la disponibilité des ressources informatiques nécessaires à l'intégration

de cet apprentissage dans la formation des élèves; la dernière au sujet des indications nécessaires, dans les plans de cours, quant aux exigences et aux modes d'évaluation.

Comme cela a été mentionné à divers endroits ci-dessus, le Collège a déjà entrepris de corriger certaines des faiblesses identifiées lors de l'autoévaluation du programme.

## **Évaluation du programme *Gestion financière informatisée* (LCA.19) conduisant à l'AEC**

### **Principales caractéristiques du programme**

Le programme *Gestion financière informatisée* (LCA.19) a été offert sous cette forme pour la première fois d'octobre 1995 à novembre 1996, soit la période couverte par la présente évaluation. Il correspond, à deux cours près, au programme 410.53 (903.55), portant le même titre (anciennement menant au CEC) que le Collège avait déjà l'autorisation de donner. Ce programme a été offert par la suite à trois cohortes ayant débuté respectivement en septembre 1996 (à La Sarre et à Val-d'Or) et en janvier 1997 (à Rouyn-Noranda).

Le programme évalué regroupait vingt-et-un élèves et engageait au total dix-neuf professeurs dont la plupart n'enseignaient qu'un seul cours du programme.

Selon l'estimation du Collège, ce programme répond à des besoins de formation et devrait être en demande encore quelques années; c'est l'une des raisons qui ont amené le Collège à procéder à l'évaluation de ce programme.

Outre ce programme, le Collège a aussi donné à temps complet les programmes suivants relevant du secteur des techniques administratives depuis l'automne 1993 : *Techniques administratives* (410.66), *Conseils financiers* (901.39) et *Informatique et comptabilité* (LCA.OW). Le taux de diplomation dans ces programmes a varié entre 50 % et 84 %.

### **La démarche institutionnelle d'évaluation**

Sous la responsabilité du coordonnateur du développement pédagogique, l'évaluation a été réalisée par un comité restreint composé d'un professeur du Département de techniques administratives et de deux conseillers pédagogiques, l'un d'eux rattaché au Service aux adultes et aux entreprises. Plusieurs professeurs, en particulier le coordonnateur du Département d'administration et techniques administratives, ont également collaboré à l'appréciation faite sous les divers critères et sous-critères. Un sondage a été réalisé au retour du stage auprès des seize élèves ayant participé à la dernière session du programme. En outre, une relance a été effectuée auprès des douze diplômés. Tout comme pour le programme menant au DEC, la démarche a donné lieu à un rapport d'autoévaluation succinct et clair.

## **La mise en oeuvre du programme**

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ci-dessous ses principales constatations.

### ***La pertinence du programme***

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail.

Dans le cas du programme d'AEC, le Collège ne procède pas à l'étude systématique des besoins du marché du travail : il se fie à cet égard sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre (SQDM) qui, pour sa part, identifie un besoin de techniciens formés en administration et en informatique, polyvalents et autonomes. Les professeurs adaptent cependant leurs cours en fonction de leur perception des besoins, issue de l'expérience des stages, de leur propre expérience et de l'information recueillie de diverses manières auprès des diplômés. Le résultat de la relance auprès des diplômés de 1996 amène le Collège à conclure à la pertinence de la formation (sur neuf répondants, cinq ont un emploi relié au domaine, trois poursuivent des études). Les élèves et diplômés rencontrés considèrent cependant que le titre du programme ne correspond pas bien à son contenu, la part de l'informatique étant selon eux insuffisante.

La Commission considère que la pertinence de l'offre d'un programme d'AEC relève en partie de la responsabilité du Collège. Comme il s'agit ici d'un programme récurrent, la Commission *suggère* au Collège de faire les études de besoins permettant de mieux asseoir la pertinence du programme.

### ***La cohérence du programme***

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des activités d'apprentissage à la réalisation des objectifs du programme, l'articulation de la séquence des activités d'apprentissage ainsi que la charge de travail exigée des élèves.

Outre les objectifs ministériels, le programme du Collège poursuit un ensemble d'objectifs établis localement. Ceux-ci ont été définis par le Département d'administration et de techniques administratives à partir des connaissances qu'ont les professeurs du marché du travail. En partie, ces objectifs locaux recourent ceux établis pour le DEC. C'est également sur recommandation du Département que deux cours du programme 410.53 ont été remplacés par *Représentation commerciale* et *Management*. En outre, un effort a été fait pour actualiser l'enseignement des logiciels (*Impôt Vision, Fortune 1000, Bedford, Ratios,*

*Access, Word, Excel, Lotus 1-2-3*). Il y a correspondance entre les cours et les objectifs retenus. On peut noter cependant que les élèves et diplômés rencontrés jugeaient peu utiles le cours sur les techniques d'apprentissage et l'activité de simulation d'une entreprise.

Les cours sont répartis sur cinq sessions. La séquence des cours est pensée en fonction de la progression des apprentissages et comporte, à chacune des sessions (sauf la dernière qui est le stage), des cours de comptabilité, d'informatique et des cours à teneur moins quantitative. Certains cours servent de lieux d'intégration des apprentissages en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> session. Les élèves et diplômés rencontrés confirment que les liens entre les cours sont suffisamment explicites. Par contre, ils auraient aimé commencer l'utilisation de l'informatique (*Fortune 1000*) plus tôt dans le programme alors que les professeurs soutiennent qu'il y a au préalable un apprentissage en comptabilité à assurer.

La cohérence entre les cours et les objectifs ainsi que la progression des apprentissages et les liens établis d'un cours à l'autre résultent en grande partie de l'engagement des professeurs du Département. Ces points constituent une force du programme.

Les exigences des cours sont adéquates au regard des objectifs et le travail personnel demandé aux élèves respecte la pondération d'une manière générale. Comme le constate d'ailleurs le Collège, la charge de travail est cependant lourde étant donné le caractère intensif du programme et le fait que les élèves adultes ont souvent d'autres responsabilités. Les professeurs rencontrés notent la motivation des élèves ainsi que leur esprit d'entraide. Pour leur part, la majorité des élèves ne dénoncent pas en soi la charge globale de travail mais le fait qu'il soit survenu des déséquilibres liés à la planification de l'horaire et au fait qu'un professeur n'a pas été engagé à temps. Il est ainsi arrivé qu'un cours qui devait s'étaler sur dix semaines a été donné en sept semaines et demie.

*La Commission recommande à ce sujet au Collège de s'assurer que les difficultés d'organisation du programme n'aient pas d'effet sur les conditions d'apprentissage.*

### ***La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement***

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des élèves; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des élèves; la disponibilité des professeurs.

Même si le Collège mentionne que la méthode pédagogique dominante est l'exposé magistral informel, la visite a permis de constater que les professeurs se soucient d'intégrer

des applications pratiques à l'enseignement. Les élèves, de leur côté, tout en souhaitant plus de «pratique», disent en grande majorité que les méthodes pédagogiques leur conviennent et, lors de la visite, ils ont fait remarquer que les professeurs savent adapter leur enseignement aux caractéristiques d'élèves adultes. Par contre, l'intégration de l'informatique reste à parfaire, l'utilisation des logiciels n'étant pas suffisamment investie dans la séquence des cours. La Commission invite le collège à intégrer d'une manière plus soutenue l'informatique dans l'enseignement, tant comme objet d'apprentissage qu'outil de travail.

Il n'y a pas de mesures d'aide particulières destinées aux élèves du programme d'AEC. Les professeurs s'efforcent d'aider les élèves en difficulté ou de les orienter vers les services disponibles, que les élèves ne connaissent pas toujours bien. Le coordonnateur du Département joue aussi un rôle d'aide et de conseil. Les élèves s'adressent souvent au conseiller pédagogique à l'éducation des adultes; or, durant la période considérée, le titulaire a changé et les élèves ont peu bénéficié de son soutien en cours de formation. Les professeurs notent par ailleurs un esprit d'entraide remarquable chez les élèves.

Parmi les professeurs, ceux qui sont engagés à temps plein assument une disponibilité de dix heures par semaine selon les normes établies par le Collège. Les élèves sont d'ailleurs informés qu'ils peuvent s'adresser à n'importe quel professeur du Département. Par contre, la disponibilité des chargés de cours se limite généralement aux moments précédant et suivant les heures de leur cours. Cela explique, selon le Collège, la satisfaction mitigée des élèves que son sondage révèle; y contribue sans doute le fait que les élèves ont eux-mêmes des journées chargées et ne peuvent pas toujours recevoir l'aide au moment où le professeur est disponible. Les élèves affirment néanmoins très majoritairement que, lorsqu'ils ont besoin d'aide, les professeurs apportent effectivement l'assistance demandée, ce qui a été confirmé lors de la visite.

Le plan d'action du Collège prévoit que les élèves de l'AEC auront accès à la période d'encadrement le soir assurée par un professeur du Département ainsi que, en principe, au tutorat par les pairs.

### ***L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières***

Trois sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; les procédures d'évaluation et les mesures mises en place pour favoriser le perfectionnement; les ressources matérielles et financières affectées au programme.

Au total, dix-neuf professeurs enseignaient dans le programme en 1995-1996, dont quatorze donnaient les cours de la discipline principale. Tous avaient la formation

disciplinaire exigée, soit un diplôme du premier cycle (ou l'équivalent). Parmi les dix-neuf professeurs, douze enseignaient également dans le programme de DEC; seulement quatre étaient chargés de cours. La Commission a noté à propos du programme de DEC le dynamisme et la cohésion de l'équipe du Département d'administration et de techniques administratives; son engagement dans le programme d'AEC constitue un point fort de ce programme, comme d'ailleurs le respect exprimé par les professeurs rencontrés à l'endroit des élèves adultes.

Le rapport du Collège précise que l'évaluation de l'enseignement est réalisée cours par cours à l'aide d'un questionnaire permettant aux élèves de s'exprimer sur différents aspects de l'enseignement. Les résultats compilés sont transmis au professeur avec les commentaires du conseiller pédagogique. Bien qu'il s'agisse là d'une approche adéquate, la Commission constate que les critiques formulées par les élèves dans les questions ouvertes sont peu reflétées dans le rapport du Collège, et la visite a permis de constater que certains problèmes touchant ce que les élèves perçoivent comme relevant de la compétence des professeurs perdurent d'une année à l'autre. La Commission *suggère* au Collège de veiller à ce qu'un suivi soit donné aux problèmes révélés par les commentaires des élèves.

Une forte proportion des professeurs permanents participe à des activités de perfectionnement dans le cadre de PERFORMA et plusieurs se sont donné un perfectionnement en éducation aux adultes. En revanche, le perfectionnement n'est guère disponible aux chargés de cours. Ceux-ci, ainsi que les professeurs nouvellement engagés, sont encadrés par les professeurs plus expérimentés du Département. Cela se fait plus aisément lorsque le programme est donné à Rouyn-Noranda, à Val-d'Or ou à Amos, mais même lorsqu'il est offert à La Sarre ou à Ville-Marie, le Département essaie d'assurer la participation d'un professeur permanent.

Selon le rapport du Collège, les ressources matérielles sont adéquates, quoique, pour la cohorte considérée, un certain mécontentement résulte du fait que ces élèves, durant une certaine période, devaient partager les locaux d'informatique avec des élèves d'autres programmes. Le rapport exprime une inquiétude à l'égard du financement futur réservé à la mise à jour de l'équipement informatique et documentaire. Un mécontentement plus profond s'est cependant manifesté lors de la visite : les élèves disent devoir souvent se partager les appareils; en outre, selon les professeurs et le technicien, ces appareils tombent souvent en panne et des insuffisances techniques (postes autonomes) empêchent l'utilisation efficace de certains logiciels requis pour le programme. La Commission *suggère* au Collège de prendre au besoin les mesures nécessaires pour que l'équipement informatique permette une utilisation adéquate des logiciels requis.

### *L'efficacité du programme*

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; l'adéquation des modes et instruments d'évaluation pour évaluer les objectifs d'apprentissage et la réalisation des objectifs du programme; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation.

Le recrutement des candidats est entièrement assuré par les organismes commanditaires; le Collège se limite à vérifier les préalables à l'admission. Le groupe d'élèves admis montre beaucoup de motivation; leur détermination à réussir individuellement et collectivement force l'admiration des professeurs. La Commission considère néanmoins que le Collège aurait intérêt à jouer un rôle plus actif dans le recrutement et la sélection des élèves.

Le Collège note dans son rapport que la PIEA n'est pas appliquée au programme d'AEC et la visite a révélé que le processus de vérification et d'approbation des plans de cours est inadéquat. Aussi le Collège a-t-il pu constater, lors de l'évaluation, que le plan du cours *Comptabilité I* comportait plusieurs lacunes. La Commission, après analyse, note que les objectifs de ce cours devraient être énoncés plus clairement et que les évaluations, en grande partie «objectives», ne permettent pas aux élèves de témoigner adéquatement des apprentissages réalisés.

Les élèves et diplômés rencontrés affirment que les évaluations sont justes et équitables mais que les cours comportent peu d'évaluations formatives.

*La Commission recommande au Collège de s'assurer de l'application de la PIEA à l'éducation des adultes, d'instaurer les mécanismes appropriés de vérification et d'approbation des plans de cours et de voir à l'utilisation de modes et d'instruments d'évaluation adéquats.*

Le taux de réussite des cours varie entre 84 % et 100 %, ce qui signifie que tout au plus trois élèves ont échoué à un cours donné. La détermination des élèves à réussir et le soutien mutuel ont certainement contribué à ce résultat.

Le taux de diplomation est de 57 %, douze élèves sur les vingt et un initialement inscrits ayant réussi l'ensemble des cours (un élève a abandonné dès le début du programme). Le Collège se dit satisfait de ce résultat. Plusieurs élèves ayant échoué à un cours ont la possibilité de compléter les études à l'enseignement ordinaire.

L'organisation du stage est la même que pour le programme de DEC. Les élèves ont à rechercher eux-mêmes leur lieu de stage; la visite a cependant permis de comprendre qu'à l'occasion, le professeur peut les assister. Ayant procédé à l'analyse plus poussée de ce

cours, la Commission conclut que la documentation (le guide et ses annexes), la coordination, la supervision et l'évaluation des apprentissages sont appropriées. La Commission invite néanmoins le Collège à revoir la fiche d'évaluation du stagiaire par le moniteur en entreprise afin de réduire la marge de subjectivité dans l'attribution des cotes.

Le Collège fait du cours *Utilisation de logiciels comptable et fiscal* son projet de fin d'études et le principal lieu d'intégration des apprentissages. L'analyse de la Commission montre que ce cours et le stage permettent de confirmer l'atteinte par les élèves des objectifs du programme.

### ***La gestion du programme***

Le dernier critère permet l'appréciation du partage des responsabilités, des communications internes et externes ainsi que de l'approche programme; il permet également d'apprécier les moyens utilisés pour informer les élèves du contenu et des exigences du programme.

L'engagement du Département dans divers aspects de la mise en oeuvre du programme constitue un atout, comme on l'a vu précédemment. Par contre, l'ensemble des responsabilités relevant du Service aux adultes et aux entreprises (SAE) sont peu assumées, qu'il s'agisse de l'étude des besoins de formation, de la planification des horaires, du recrutement et de l'encadrement des professeurs, de la supervision de l'enseignement (gestion des plans de cours, application de la PIEA) ou, comme on le verra ci-dessous, de l'information aux élèves. Or, la participation au programme des professeurs du Département ne peut remplacer la prise en charge, par le SAE, de ses responsabilités. C'est pourquoi

*la Commission recommande au Collège de mieux identifier, et de préciser au besoin, les responsabilités de chacun des acteurs dans le programme et de s'assurer que celles-ci soient adéquatement assumées.*

Le Collège constate dans son rapport que l'information sur le programme, ses buts et sa teneur, a été insuffisamment présentée non seulement aux élèves mais aussi aux chargés de cours. Comme cela a été noté plus haut, les élèves connaissaient mal aussi les divers services d'aide à l'apprentissage mis à leur disposition. La visite a aussi permis de constater que, de l'avis de plusieurs personnes, le programme est mal connu et sous-estimé des employeurs, ce qui peut être relié en partie au fait que le Collège ne fait pas de promotion du programme et de son contenu. Ainsi, les sortants, qui finissent souvent par obtenir des emplois semblables à ceux des détenteurs du DEC, ont plus d'efforts à faire pour expliquer leur compétence aux employeurs potentiels. La Commission *suggère* au Collège, comme il se le propose, de prendre les moyens pour mieux expliquer le programme aux élèves et aux professeurs, mais également de diffuser l'information pertinente auprès des employeurs.

## **Conclusion**

La Commission reconnaît la qualité de la mise en oeuvre du programme *Gestion financière informatisée* conduisant à l'AEC au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.

Cette qualité résulte de la cohérence entre les cours et les objectifs ainsi que dans la progression des apprentissages et les liens établis d'un cours à l'autre, de la responsabilité assumée par les professeurs du Département d'administration et de techniques administratives à l'égard du programme et du soutien que ceux-ci offrent aux professeurs moins expérimentés. Le stage, qui est organisé selon les mêmes règles que pour le DEC (préparation, réalisation et suivi), est aussi de qualité.

Les principales lacunes observées par la Commission concernent, premièrement, certaines perturbations intervenues dans l'organisation de l'horaire des cours. La Commission a recommandé au Collège de s'assurer que de telles difficultés d'organisation n'aient pas d'effet sur les conditions d'apprentissage. L'application de la PIEA à l'éducation des adultes étant défailante, la Commission a recommandé également au Collège d'y remédier et d'instaurer les mécanismes appropriés de vérification et d'approbation des plans de cours. Enfin, devant la faiblesse de la prise en charge du programme par le Service aux adultes et aux entreprises - partiellement assumée en réalité par le Département - la Commission a recommandé au Collège de mieux identifier les responsabilités de chacun des acteurs dans le programme et de s'assurer que celles-ci soient adéquatement assumées.

Toujours dans le but de favoriser le maintien de la qualité du programme, la Commission a formulé également quelques suggestions portant sur l'assise de la pertinence du programme, la correction des lacunes identifiées par les élèves, l'équipement informatique ainsi que l'information sur le programme transmise aux élèves et au milieu.

## Les suites de l'évaluation

Dans une lettre du 17 avril 1998, le Collège fait part de ses réactions à la version préliminaire du rapport de la Commission concernant les programmes *Techniques administratives* (DEC) et *Gestion financière informatisée* (AEC). Dans le premier cas, le Collège considère que le rapport de la Commission reflète fidèlement la réalité du programme et il accepte ses recommandations et suggestions. Pour le programme menant à l'AEC, le Collège considère le rapport pertinent dans son ensemble mais formule des remarques sur certains points précis.

Plusieurs mesures ont déjà été prises en vue d'améliorer tel ou tel aspect de la mise en oeuvre de ces programmes. Ainsi, le programme de *Techniques administratives* donné au pavillon de Val-d'Or sera réaménagé selon l'option *Finance* et diverses actions sont entreprises ou planifiées afin d'aligner la mise en oeuvre du programme sur les pratiques en usage dans les autres pavillons, dont l'application des politiques départementales, la conception des plans de cours et l'encadrement des stages. Un nouveau canevas de plans de cours a été développé permettant de mieux assurer l'application de la PIEA et la prise en compte de tous les objectifs ministériels et locaux du programme. Des mesures sont aussi prises afin d'accroître les chances de réussite des élèves en 1<sup>re</sup> année : adaptation du cours *Complément de mathématiques* et instauration à Rouyn-Noranda de la participation obligatoire aux ateliers de dépannage en comptabilité, déjà en vigueur à Amos.

En vue de mieux asseoir la pertinence du programme *Gestion financière informatisée*, certaines modifications du programme sont en cours, inspirées des commentaires de la plus récente cohorte ayant suivi le programme à Rouyn-Noranda.

La Commission estime que ces diverses mesures devraient contribuer à accroître la qualité des deux programmes. Elle souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les suites que le Collège aura données à l'ensemble des recommandations qui lui sont adressées dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président